## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 30/10/2025 Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

ID: 089-200042356-20251028-62\_2025-DE

# DEPARTEMENT DE L'YONNE

# ARRONDISSEMENT D'AVALLON

# SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS

### Nombre de délégués :

En exercice: 56
 Présents: 39
 Absents: 17
 Pouvoirs: 2
 Votants: 41

### Compétence EAU:

#### Nombre de délégués :

En exercice: 49
 Présents: 32
 Absents: 17
 Pouvoirs: 2
 Votants: 34

# Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF:

## Nombre de délégués :

- En exercice: 20 - Présents: 13 - Absents: 7 - Pouvoir: 2 - Votants: 15

# Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF:

#### Nombre de délégués :

- En exercice: 5
- Présents: 5
- Absents: 0
- Pouvoir: 0
- Votants: 5

Le vingt-huit octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BRIGAND, 1<sup>er</sup> vice-président.

Etaient présents: Ancy-le-Libre: Mme Véronique BURGEVIN Annoux: M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon: M. Sébastien SCHIER Bernouil: M. Gilles VAUGEOIS CCCVT: M. Stéphane AUFRERE Châtel-Gérard: M. Régis MONOT Chichée: M. Sylvain JACQUINOT Collan: M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel: M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon: M. Claude DUBOIS Dannemoine: M. Eric KLOETZLEN Dve: M. Bertrand BERLOT Epineuil: M. Alain BOEUF Fleys: M. Xavier COLLON Fontaines-les-sèches: M. Hubert MONTENOT Fulvy: M. Robert HERBERT Gigny: M. Denis DUTARTRE Jully: M. François FLEURY Junay: M Dominique PROT Mélisey: M. Eric ROUSSEAU Molosmes: M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon: M. Jean-Louis GONON Pasilly: M. Julien GROGUENIN Rugny: M. Fabien GENET Saint-Martin-sur-Armançon: M. André MLYNARCZYK Sarry: Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Haut: M. Jean-Louis MARONNAT Stigny: M. Paul DE DEMO Tissey: M. Thomas LEVOY Tonnerre: M. Jean-François FICHOT Tronchoy: M. Jacques TRIBUT Vezannes: M. Laurent SEURAT Villon: M. Anthony BELLEGANTE Viviers: M. Christian PICO CCLTB: M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT, M. Jean-François **FICHOT** 

<u>Déléguée titulaire absente excusée suppléée</u>: CCLTB: Mme Nadine THOMAS est suppléée par M. Dominique PROT.

<u>Délégués titulaires absents excusés non suppléés</u>: Chassignelles: M. Maryan TRUCHY Cheney: M. Thomas GRAPIN Gland: Mme Sandrine NEYENS Grimault: Mme Jacqueline DE DEMO Pacy-sur-Armançon: M. Jean-Luc GOUX Pimelles: Mme Nadége GOUSSARD Roffey: M. Rémi GAUTHERON Sennevoy-le-Bas: M. Dominique VARAILLES Serrigny: Mme Nadine THOMAS

<u>Délégués titulaires absents non excusés suppléés</u> : <u>Saint-Martin-sur-Armançon</u> : M. Benjamin LEMAIRE est suppléé par M. André MLYNARCZYK **CCLTB** : Mme Delphine GRIFFON est suppléée par M. Robert HERBERT.

<u>Délégués titulaires absents non excusés non suppléés</u>: Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET **Jouancy** : Mme Laurence TRANSLER **Perrigny-sur-Armançon** : M. Romaric JOLY **Vezinnes** : M. Georges CUSSAC **Yrouerre** : M. Gilles GARNIER.

<u>Pouvoirs</u>: Aisy-sur-Armançon: M. Christian FRANCOIS excusé a donné pouvoir à M. Claude DUBOIS **Tonnerre**: M. Philippe GERTNER excusé a donné pouvoir à M. Jean-François FICHOT

Secrétaire de séance : Mme Véronique BURGEVIN, Maire déléguée d'Ancy-le-Libre.

Date de convocation: 9 octobre 2025

## Délibération n° 62-2025

<u>Objet</u>: Assainissement collectif - Travaux à réaliser sur 2025 - Convention financière de répartition des coûts d'investissement sur réseau unitaire - COMMUNE DE TONNERRE « Rue François Mitterrand et rue de l'Hôtel de Ville»

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

ID: 089-200042356-20251028-62\_2025-DE

Monsieur le vice-Président informe le comité syndical de la nécessité de réaliser des travaux sur une partie du réseau unitaire de la Ville de Tonnerre afin de connecter le réseau de la rue de l'hôtel de ville au réseau principal et de supprimer le déversoir d'orage rue François Mitterand.

Les travaux font l'objet d'un programme d'investissement chiffré comme suit

Objet	Tiers	Montant HT
Etude préliminaire	SPEE	800,00€
Maîtrise d'œuvre	SPEE	1 394,00€
Travaux devisés	MANSANTI	23 233,00€
	Total	25 427,00 €

A cet effet Monsieur le vice-Président propose au comité syndical de l'autoriser à signer la convention avec la Ville de Tonnerre sur la base du principe de répartition suivant :

La répartition des coûts est effectuée entre le SET et la Ville de Tonnerre au prorata des fonctions assurées par le réseau unitaire.

A défaut d'études spécifiques précises, la clé de répartition est fixée comme suit :

- Assainissement collectif (eaux usées) :70% du coût des travaux (estimatif : 17.798,90€ HT)
- Eaux pluviales : 30% du coût des travaux (estimatif : 7 628,10€ HT)

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- ADOPTE cette proposition,
- AUTORISE Monsieur le Président à en poursuivre l'exécution et à signer tous documents utiles à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme. Le vice-président,

Jean-Pierre BRIG

Le président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).